

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR TOLOSAN

Séance du 22 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 22 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Tolosan régulièrement convoqué se sont réunis à 18 h 30 dans la salle des mariages de la mairie de Saint-Sauveur.

Votants :

**4C** : Roland CLEMENCON, Didier LAFFONT, Alain CLUZET, Denis DULONG, Joël MELAC

**CCCB** : Sabine GEIL-GOMEZ, Patrick CATALA, Véronique CHENE, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Frédéric MARTIN,

**C3G** : Daniel CALAS, Edmond VINTILLAS, Jean-Claude MIQUEL, Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Véronique MILLET, Brigitte GALY,

**CCF** : Philippe PETIT, Guy NAVLET, Hugo CAVAGNAC, Colette SOLOMIAC, Jeanine GIBERT, Fabrice MARELO, Denis BRUN, Jean-Paul VASSAL, Jacques OF

**CCSG** : Jean BOISSIERES, Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Philippe PETRO, Christian OUSTRI, Françoise CHAPUIS-BOISSE, Jean-Luc LACOME, Jean-Louis FLORES, Marie-Laure BAVIERE, Joséphine LABAYEN-REMAZELLES

**CCVA** : Jean-Marc DUMOULIN, Éric OGET, Roger VIALAS, Hanan BELGIONO, Nathalie GILARD, Robert SABATIER, Jean-Michel JILIBERT,

*Nombre de délégués : 47*

*Quorum : 24 + 1*

*Date de convocation : 16-12-2015*

*Membres présents : 47*

*Membres absents excusés : 10*

*Suppléants : 10*

*Vote : 47*

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abst. : 0*

Absents ayant donné procuration : Philippe SEILLES, Michel ANGUILLE, Daniel DUPUY, Gérard JANER, Gilles MARTIN, Chantal AYGAT, Herveline JACOB, Didier ROUX, Vincent LAVIGNOLLES, Wilfrid SABIRON

Secrétaire : Éric OGET

**Domaine : Administration générale**

**Délibération n° : 15/07**

**Objet : Adhésion au Centre National de Formation du Personnel Territorial - CNFPT**

Le Président fait part à l'Assemblée de l'existence du Centre National de Formation du Personnel Territorial – CNFPT- Etablissement public unique à caractère administratif et paritaire, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Il regroupe en son sein la totalité des collectivités territoriales ainsi que des établissements publics administratifs locaux qui en dépendent.

Il a pour objet de :

-Apporter aux collectivités, conseil et assistance pour la formation et la gestion prévisionnelle de leurs emplois et compétence,

-Accompagner tous les agents territoriaux dans leur développement statutaire et professionnel

- Anticiper les évolutions du service public pour garantir une formation et une offre de service adaptée
- Etre le partenaire privilégié des collectivités territoriales

Le siège de la Délégation Régionale du CNFPT Midi-Pyrénées est situé à Toulouse- 31100 - 9, Rue Alex Coutet.

Les missions du CNFPT sont financées par une cotisation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui ont, au moins, au 1er janvier de l'année de recouvrement, un emploi à temps complet inscrit dans leur budget. Cette cotisation se monte à 1.00 % de la masse salariale des agents des collectivités et de leurs établissements.

Après en avoir délibéré, et, compte tenu de l'intérêt pour le PETR Tolosan, le Conseil Syndical

**Approuve** à l'unanimité cette adhésion

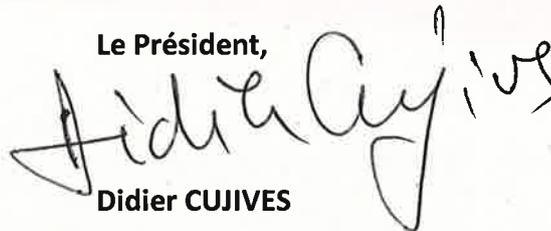
**Inscrit** au budget les crédits correspondant au montant de la cotisation calculée selon le barème en vigueur

**Autorise** le Président à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 22 décembre 2015.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 22 décembre 2015  
Au registre sont les signatures